





# Les Militaires et les Débits de Boissons

## Un arrêté du commandant de la 15<sup>e</sup> région

Après l'ordre de service communiqué aux troupes de la garnison par le général d'Amade concernant les militaires au sujet de la fréquentation des établissements publics, voici que, sur l'ordre du commandant supérieur, M. le général d'Amade, vient de prendre, pour le même objet, l'arrêté suivant :

Le général commandant la 15<sup>e</sup> région de corps d'armée.

Vu l'avis conforme de M. le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Dans toute l'étendue du département des Bouches-du-Rhône, il est interdit aux cafés, bars, débits de boissons et autres établissements similaires de recevoir des militaires de tous grades en garnison ou de passage présents à leur milieu, convalescents, permissionnaires, en dehors des heures suivantes :

1<sup>o</sup> Du réveil à 8 heures.  
2<sup>o</sup> De 5 heures à 8 h. 30.

Le dimanche, la consigne est levée à partir de 10 heures. Certains jours fériés pourront, sur notification d'un ordre du commandant de la subdivision ou du commandant d'armes, être assimilés aux dimanches.

ART. 2. — L'accès des mêmes établissements est absolument interdit aux blessés et malades des formations sanitaires, à toute heure de la journée, y compris les heures indiquées ci-dessus.

ART. 3. — Est interdite dans toute l'étendue du même département, dans les restaurants et établissements similaires, les cafés, cafés-bars, débits de boissons, les autres établissements similaires, la vente au détail des spiritueux aux militaires de tous grades, ainsi qu'aux hommes appartenant à l'une des classes mobilisées, à l'exception de ceux en exécution de l'art. 6 de la loi du 17 août 1915 aux établissements, usines et exploitations travaillant pour la défense nationale.

Ne sont pas compris dans l'interdiction :

1<sup>o</sup> La vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel ;

2<sup>o</sup> Pourvu qu'ils ne tiennent pas plus de 100 litres de liquides et d'imitation, ainsi que les vins aromatisés préparés sans addition, macération, ni distillation de substances contenant des essences ;

3<sup>o</sup> Pourvu qu'elles ne tiennent pas plus de 20 litres de liquides sucrés préparés avec des fruits frais ;

ART. 4. — Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ART. 5. — Les arrêtés antérieurs relatifs au même objet émanant des diverses autorités militaires de la 15<sup>e</sup> région, sont abrogés.

ART. 6. — Tous officiers de police judiciaire et agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché aux lieux ordinaires sur la voie publique, les formations sanitaires, ainsi que les cafés, bars, débits de boissons et autres établissements similaires et inséré au recueil des actes administratifs à la Préfecture.

Au quartier général, à Marseille, le 7 janvier 1916.

SERVIRE.

# Marseille et la Guerre

## Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms :

De M. Jean Mouren, soldat au 3<sup>e</sup> colonial, tué à l'ennemi le 3 octobre 1915, à l'âge de 29 ans.

De M. René Jumeau, caporal au 163<sup>e</sup> d'infanterie, grièvement blessé à l'ennemi et décédé à l'Hôpital de Toul, à l'âge de 25 ans.

Le *Petit Provençal* prend un grand plaisir à la douleur des familles et à l'actualité éprouvée et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

## Remise de décorations

Une émouvante cérémonie militaire a eu lieu hier après-midi, à 2 heures, dans la cour de la caserne du Muy.

M. le lieutenant-colonel Anselmi, a remis les décorations suivantes aux valeureux soldats dont les noms suivent :

1<sup>o</sup> Médaille militaire et Croix de guerre : Bachir ben Mohamed ben Ali, soldat au 8<sup>e</sup> tirailleurs ; Bellahia Saïd ben A. soldat au 4<sup>e</sup> tirailleurs ; Ebbime Frédéric, du 155<sup>e</sup> d'infanterie ; Colomb Nicolas, du 413<sup>e</sup> d'infanterie ; Monsard Henri, du 45<sup>e</sup> d'infanterie ; Biallet Charles, du 112<sup>e</sup> et Abbo Joseph, du 109<sup>e</sup> d'infanterie.

2<sup>o</sup> Médaille militaire : Comil Jean, caporal au 2<sup>e</sup> génie.

3<sup>o</sup> Croix de guerre : M. Roger de Mainténon, fils de M. Jean Augier de Mainténon, lieutenant au 3<sup>e</sup> colonial.

Une compagnie en armes et toute la batterie du 14<sup>e</sup> rendaient les honneurs. Après un défilé des troupes tambours et clairons en tête, les nouveaux décorés furent chaleureusement félicités.

## Avis aux auxiliaires

En exécution des ordres de M. le général inspecteur du 4<sup>e</sup> arrondissement, les militaires du service auxiliaire, dépendant du dépôt commun du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie, qui sont détachés dans les usines, les établissements, les administrations civiles, etc., sont invités à adresser, d'urgence, leur livret individuel au lieutenant-colonel commandant le dépôt commun, caserne Saint-Charles, à Marseille.

Ils y joindront une note indiquant la date et le lieu ; 1<sup>o</sup> de la Commission de réforme qui les a classés dans le service auxiliaire ; 2<sup>o</sup> de la Commission des trois médecins ou de la Commission de réforme qui les a maintenus dans cette position.

## Les soldats blessés en promenade

Sont vingt blessés des hôpitaux de la République et de Saint-Joseph, de l'aparthéon, étant conduits hier, dans les voitures de la Compagnie des Tramways, par les soins du Syndicat d'Initiative de Provence, organisateur de cette promenade, jusqu'à l'Estaque ou le Comité des Pêcheurs,

leur a réservé son meilleur accueil. Ramené au village, nous étions accueilli par les boumiers de la cour Saint-Louis, puis on gagna par la Corniche, l'établissement Monier, où le lunch habituel leur a été offert par des généraux anonymes. Une ample distribution de cigarettes leur a été faite sur tout le parcours.

Nos soldats sont rentrés ensuite dans leurs hôpitaux, enchantés de la bonne après-midi qu'ils venaient de passer.

## La loi Dalbiez

Le Comité des ouvriers métallurgistes informe, à nouveau, les camarades des informations de la Métallurgie, ainsi que des familles, que le lynchage continué à être assuré les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, Bourse du Travail, bureau n<sup>o</sup> 4.

## La Visite des Auxiliaires

Une nouvelle circulaire ministérielle interprète la loi Dalbiez. — La visite de santé mensuelle servira de visite générale.

Paris, 11 Janvier.

A plusieurs reprises déjà, nous avons parlé de la manière dont la loi Dalbiez était interprétée par les chefs de corps, en ce qui concerne la visite des auxiliaires.

On sait, en effet, que l'alinéa 9 de l'article 3 de la loi du 17 août, prescrit qu'il ne saurait y avoir de visites générales des auxiliaires, mais seulement une contre-visite de ceux dont l'état physique s'est amélioré. Ce sont les chefs de corps et d'unité qui ont la mission de procéder à cette contre-visite individuelle, mais, c'est ici que la situation devient inexplicable, comment un chef de corps peut-il connaître l'état physique de tel ou tel homme placé sous ses ordres s'est amélioré, à moins de les faire examiner tous ? De là, une série d'ordres donnés par les commandants de région, ou les chefs d'unités, en violation flagrante du texte de la loi.

Le ministre de la Guerre s'est ému à plusieurs reprises de cet état de choses. Nous avons mentionné diverses circulaires qu'il avait adressées à ce sujet aux commandants de région. Il vient de leur en faire parvenir une nouvelle, dont voici le passage essentiel :

Il convient de rechercher les auxiliaires dont l'état physique s'est amélioré, sans imposer à tous les autres auxiliaires présents dans les dépôts des visites spéciales. La décision tendant à faire comparaitre l'auxiliaire devant une Commission de réforme, appartient au chef de corps. L'initiative appartient au commandant d'unité ou officier de service au dépôt, qui indique l'opportunité de la mesure et en réfère alors au chef de corps, lequel tient de la loi le droit de choisir tout ou partie des auxiliaires à visiter au dépôt, par ordre spécial et individuel, lorsqu'il a été constaté qu'une amélioration évidente a été constatée. Il est interdit de faire passer devant une Commission de réforme, sans motif légitime, des auxiliaires qui n'ont subi aucune amélioration. Plus particulièrement, les médecins présents à la visite générale mensuelle prévue par l'article 23 du règlement du service intérieur des corps de troupe, à laquelle sont tenus de se présenter tous les hommes présents sous les drapeaux, qu'ils soient du service armé ou du service auxiliaire (à l'exception des sous-officiers, renvoyés pour sanction aux chefs d'unités auxiliaires dont l'aptitude physique paraît s'être améliorée).

Ainsi, il n'y aura plus de visites générales, mais la loi Dalbiez n'a pas abrogé l'article 23 du règlement du service intérieur, qui prescrit que les hommes présents sous les drapeaux à une visite sanitaire mensuelle. C'est à la faveur de cet article que les auxiliaires, en vertu du texte législatif, continuèrent à être examinés, à l'exception de ceux qui, par le passé, ont été examinés en bloc, toutes les fois qu'il plaira à leur chef d'unité.

## Le Midi au Feu

### LES CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Nous signalons avec plaisir la belle citation dont vient d'être l'objet notre jeune concitoyen Emile Frier, de la classe 1915, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de ligne, citation qui lui vaut la Croix de guerre :

« Frier Emile, soldat de la 10<sup>e</sup> compagnie, a accompli avec un courage et un sang-froid exemplaires, dans des conditions périlleuses et sous un feu violent, la mission qui lui était confiée comme agent de liaison.

Ce brave petit soldat est le fils de notre ami M. Frier, président de la Société des Amis de l'Instruction laïque de la rue Grignan et de la rue de la République.

Signé : LACAZE.

## Chronique Locale

Le maire de Marseille informe les porteurs de titres de l'emprunt de 30 millions (émission de 1877) que les obligations remboursables le 31 janvier 1915 et dont le paiement avait été suspendu sont payées à la Recette municipale à partir du 31 janvier 1916. Les titres seront remboursés au jour une date ultérieure les titres dont le capital était payable le 31 juillet 1915 et ceux venant à échéance le 31 janvier 1916.

Assises des Bouches-du-Rhône. — La Cour ordinaire du premier trimestre de la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône s'est ouverte le 31 janvier 1915, sous la présidence de M. Chamblard.

Les vieillards infirmes et incurables, assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont informés que les paiements auront lieu aujourd'hui mercredi 12 du courant, de 9 heures à 4 heures sans interruption, pour les assistés des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> cantons, et demain jeudi pour ceux des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> cantons.

Des rescapés du « Persia » arrivent à Marseille. — Hier par le paquebot anglais *Kasgar*, de la Compagnie Péninsulaire Orientale, sont arrivés, entre autres passagers, un officier, un second officier mécanicien et 20 hommes ayant appartenu à l'équipage du *Persia*, de la même Compagnie, torpillé par un sous-marin allemand. Nous nous sommes rendu auprès de M. Estrine, agent général de la Compagnie à Marseille, qui nous a déclaré qu'aucun renseignement nouveau sur le *Persia* n'avait été porté à sa connaissance par les rescapés.

Les deux officiers sont partis à 2 heures, par le train de Calais, et les hommes de l'équipage sont allés à bord du *Kasgar*, qui continuera sa route sur Londres.

Le Syndicat des Patrons boulangers nous demande l'insertion de la communication suivante : « Les patrons boulangers de Marseille syndiqués ou non, ainsi que les dames boulangères dont le mari est mobilisé, sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu jeudi prochain 13 courant, à 4 heures, au siège du Syndicat, Ordre du jour : décision à prendre en vue de la situation actuelle de la boulangerie. »

Cours public de botanique appliquée. — Ce soir, à 6 heures, M. Decroix, professeur à la Faculté des Sciences, traitera le sujet suivant : « Les étages de végétation en Provence. »

A la Société de Géographie, rue Noailles, 5, demain jeudi, à 4 heures précises, sera organisée l'assemblée hebdomadaire publique de M. Jules Henriot, ingénieur, sur « La Géographie des Peuples de l'Europe » et les problèmes soulevés par la guerre.

Le corollé des « Polius ». — Contrairement à ce qui a été annoncé par un de nos confrères, nous croyons savoir que le corollé des « Polius » sera prochainement installé dans le local de la Société d'Escrime, 69, rue Saint-Ferréol. Une salle de correspondance et une salle de lecture y seront tout d'abord installées.

Le drame du quai d'Arenco. — Sous ce titre, nous avons relaté, dans notre dernier numéro, un fait assez inattendu, parce qu'il s'est passé vers minuit. L'enquête, étant maintenant terminée, voici comment les faits se sont déroulés. A minuit et quart, Jean Ledreton, 30 ans, ayant sérieusement fait la

de la société de secours mutuels la *Persé-*  
de. M. Minet Paul, lieutenant au 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, était à l'ordre du bataillon pour le fait suivant : « Quoique gravement malade a continué à assurer son service dans les tranchées, donnant à tous l'exemple de la plus belle bravoure ».

M. Paul Minet est le secrétaire général de la Société Française des Papiers Couchés, dont le siège est dans notre ville.

## LA SOIREE

A L'OPERA MUNICIPAL : Reprise de « Carmen » avec Mlle Fély Dereyne et M. Fralkin

Une très intéressante reprise de *Carmen* nous était donnée, hier soir, à l'Opéra Municipal. Grâce à une interprétation des plus homogènes, le chef-d'œuvre de Bizet a obtenu un succès mérité et nous espérons que les représentations que dirige M. Valcourt, ont une réelle compétence.

Le rôle de Carmen, qui a tenu un si grand nombre d'artistes, fut réalisé avec bonheur par Mlle Fély Dereyne. Aussi bien en ce qui concerne le jeu que les chœurs, les applaudissements accueillirent la solennité soprano dont le jeu et la voix furent également appréciés. Enfin dans le rôle de Micaëla, il prouva d'un réel talent de chanteuse et de comédienne. Elle fut particulièrement applaudie après son air du 3<sup>e</sup> acte, quelle que soit l'expression de sa science. Mais il serait injuste de ne pas joindre à nos éloges l'excellent rôle de Frasquita, qui donna au rôle d'Escaïllo toute l'harmonie désirée. Compliments également à MM. Beron, Quenec'h, et à l'orchestre qui, dans l'ensemble, ont eu les chœurs et l'orchestre sous la baguette de M. Le Gall, à l'exception, sans doute, d'un applaudissement. — *Intérim.*

## TONI KOLA SEGRSTAT

Vin à 15 degrés, dans tous les Cafés

## Les Inscrits maritimes et la Guerre

Notre ami M. Bouisson, député des Bouches-du-Rhône, vient de recevoir, du ministre de la Marine, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me demander si le licenciement de la brigade de fusiliers marins ne devait pas avoir, pour conséquence, la remise à la disposition de l'armement commercial des inscrits maritimes des classes les plus anciennes, qui se trouvent au front depuis la mobilisation.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que si le département a pris la décision de réduire à un bataillon la brigade de marins, c'est pour assurer l'armement, le fonctionnement de guerre et des divers services dont il a la charge. Mais, en raison précisément de ces besoins, et de même qu'antérieurement, il ne sera possible, sans les armes, d'assurer la concession de sursis, pour l'exercice de la navigation commerciale, que dans des cas exceptionnels.

Il faut observer, d'ailleurs, que les inscrits maritimes des classes anciennes, visés dans votre communication, ne relèvent plus du Département, ils ont été versés à titre définitif dans les réserves de la marine. Ils ne doivent, nécessairement, être soumis dans ces réserves aux mêmes obligations que les hommes des classes auxquelles ils appartiennent par suite de leur sursis, et en ce qui concerne la concession de sursis, il appartient au ministre de la Guerre, les inscrits appartenant aux classes de l'armée territoriale ou de sa réserve, peuvent être admis à bénéficier de sursis dans les mêmes conditions que les inscrits de l'armée de terre, et ont été laissés à leurs occupations habituelles. C'est ainsi que sur 20.000 hommes de plus de 40 ans, qui étaient astreints à des obligations de sursis, plus de 10.000 ont été libérés de leur service, et ont été incorporés et parmi ces derniers, un nombre élevé a bénéficié de mises en sursis d'appel.

En ce qui concerne les assurances de la marine, il est à noter que les assurés de la haute navigation, Signé : LACAZE.

d'une bouteille, regagnant son bord ; quel d'Amie, il rencontra un autre marin, Jean Prève, 31 ans, qui avait été blessé par un trait au *Nibernalis*, amarré dans le bassin National. Hanté par la guerre et l'idée des espions, Le Breton se jeta sur Prève quand ce dernier passa par le sas et la gorge, et le trait de Boche, menaçant de l'étrangler. Revenu du saisissement que lui avait causé cette attaque imprévue, Prève se défendit, tout en continuant à être frappé, et parvint à son agresseur à l'aide de son revolver. Le Breton fut ainsi blessé au cou et au sommet de la tête, mais peu grièvement.

Débits de boissons. — Les membres adhérents à la Chambre syndicale des débits de boissons des Bouches-du-Rhône, sont invités à assister à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le vendredi, 14 janvier, à 8 heures précises du soir, au Barrière du Chapitre, place du Chapitre, Ordre du jour : 1<sup>o</sup> Adoption du rapport moral et financier ; 2<sup>o</sup> Examen de la situation du commerce des boissons ; 3<sup>o</sup> Rapport des pouvoirs du Conseil ; 4<sup>o</sup> Questions diverses.

La situation du commerce des boissons a consommé, sur la place aux herbes, pendant toute cette réunion ; les dames des sociétés mobilisées sont instamment priées de s'y rendre au lieu et place de leurs maris.

Le corps des médecins syndiqués et non syndiqués, est avisé que l'arrêté visant les militaires est applicable à partir de ce jour, 12 janvier.

Accident ou suicide. — Le pêcheur Jean Sibala, demeurant quai de Rive-Neuve, passait, hier matin à 6 heures, près des rochers du Pharo, lorsqu'il vit le corps d'un homme immergé dans l'eau. Il se précipita vers le corps et lui fit porter à sa connaissance par le capitaine de police M. Delmas, commissaire de police du 5<sup>e</sup> arrondissement, qui se rendit sur les lieux accompagnés d'un médecin. On remarqua que le corps était celui d'un nommé Justin-Florentin-Henry Long, 67 ans, natif de Meyrargues, dont le domicile est inconnu. Les constatations médico-légales permirent de constater qu'on se trouve en présence d'un accident ou d'un suicide. Le corps a été transporté à Saint-Pierre.

Qui le mulet ? — Le 9 janvier, vers 6 heures du matin, M. Barthélemy Fina, laitier, campagne Régis, à Saint-Ménet, trouvait dans sa propriété un mulet à robe syron, portant la marque H sur la cuisse gauche et le numéro 620 sur un sabot. M. Fina signala le lendemain le fait au commissaire de police de Saint-Ménet, lequel procéda à l'enquête et finalement jusqu'à ce que son propriétaire vienne le réclamer.

Autor de Marseille

AUBAGNE. — Conseil des Adjointes. — Au Conseil des adjointes, qui s'est tenu hier soir, il n'a été question que des diverses affaires courantes concernant les travaux qui s'exécutent sur le chemin de Carpiagne et de plusieurs affaires se rapportant au service intérieur de nos sociétés publiques ou à la voie.

Nérotologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Icard, née Canton, décès qui s'est produit à la suite de la mise au monde de deux sœurs jumelles jumeaux. Le corps a été transporté à Saint-Pierre.

AIX. — Epitaphes municipales. — Le maire d'Aix l'honneur d'informer ses administrés qu'une deuxième épitaphie municipale sera ouverte jeudi prochain 13 janvier courant, dans la rue des Cordeliers, 80. Il y sera versé, à des prix réduits, des fleurs et des couronnes de fleurs. Une affiche apposée à l'intérieur du magasin indiquera les prix de vente.

# Les Dernières Dépêches de la Guerre

## COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 11 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

Entre l'Avre et l'Oise, dans la nuit du 10 au 11, une forte reconnaissance ennemie, qui tentait de s'approcher de nos lignes dans la région de Ribecourt, a été décimée par notre feu. Elle a laissé sur le terrain une dizaine de morts et des blessés.

Au cours de la journée, nos batteries ont causé des dégâts importants aux ouvrages ennemis dans le secteur de la Pompelle, sud-est de Reims.

En Champagne, duel d'artillerie.

Nous avons bombardé efficacement les tranchées allemandes entre le mont Têtu et la butte du Mesnil.

Au sud de Saint-Souplet, nos canons de tranchées ont fait sauter deux blockhaus ennemis.

En Argonne, notre artillerie lourde a, en partie, détruit un ouvrage allemand près de Vauquois.

Pétrograde, 11 Janvier.

Le général Paul a reçu officiellement au quartier impérial le grand-croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre au général Alexieff, chef d'état-major du généralissime.

## SUR NOTRE FRONT

### Dans les Flandres

Communiqué officiel anglais

Londres, 11 Janvier.

Le général Haig fait le communiqué officiel suivant :

L'artillerie a été active aujourd'hui près de Fauquissart, du Bois Grenier, de Saint-Eloi et dans les environs d'Ypres.

D. J. aviateurs allemands ont jeté des bombes sur de Strazelle, à Hazebrouck et à Saint-Omer, tuant une femme et un enfant.

## Communiqué officiel belge

Le Havre, 11 Janvier.

Le gouvernement belge fait le communiqué officiel suivant :

L'action de l'artillerie a quelque peu diminué au front de l'armée belge.

Nos batteries ont dispersé, en divers points, des travailleurs ennemis, et ont réussi à bombarder un convoi de munitions pour Minenwerfer, au sud de la Maison du Passer.

## La Grise de l'Aviation

### Une nouvelle demande d'interpellation

Paris, 11 Janvier.

M. d'Aubigny, député, président de la sous-Commission de l'Aéronautique de la Commission de l'Armée, a adressé au président de la Chambre une demande d'interpellation sur la crise de l'Aviation.

## La Récompense des braves

### MEDAILLE MILITAIRE ET LEGION D'HONNEUR

Paris, 11 Janvier.

Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur :

MEDAILLE MILITAIRE. — Baillolet, général de division, commandant l'Armée d'Orient ; exercé, pendant plusieurs mois, le commandement d'un corps expéditionnaire au cours duquel il a maintenu le moral de ses troupes par sa bravoure et son sang-froid et donné aux opérations une impulsion énergique, grâce à ses qualités de chef et de tacticien ; 1<sup>er</sup> classe (Croix de guerre).

Baïme, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Blanchet, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Lahaie, chasseur au 46<sup>e</sup> bataillon ; Duranton, canonnier au 11<sup>e</sup> d'artillerie à pied ; Vigouroux, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Bonchard, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de ligne ; Peseux, adjudant au 62<sup>e</sup> d'infanterie ; Ferraton, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Lafont, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon ; Chauvigny, sergent au 24<sup>e</sup> bataillon ; Fretre, chasseur, Francon, chasseur, Bertoloni, adjudant ; Vincent, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon.

LEGION D'HONNEUR (Grand-Croix). — Sarrahl, général de division, commandant l'Armée d'Orient, a rendu des services distingués dans la conduite d'opérations particulièrement délicates, qu'il a menées à bien, grâce à son énergie, à son sang-froid et à son activité ; 1<sup>er</sup> classe (Croix de guerre).

Baïme, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Blanchet, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Lahaie, chasseur au 46<sup>e</sup> bataillon ; Duranton, canonnier au 11<sup>e</sup> d'artillerie à pied ; Vigouroux, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Bonchard, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de ligne ; Peseux, adjudant au 62<sup>e</sup> d'infanterie ; Ferraton, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Lafont, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon ; Chauvigny, sergent au 24<sup>e</sup> bataillon ; Fretre, chasseur, Francon, chasseur, Bertoloni, adjudant ; Vincent, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon.

LEGION D'HONNEUR (Grand-Croix). — Sarrahl, général de division, commandant l'Armée d'Orient, a rendu des services distingués dans la conduite d'opérations particulièrement délicates, qu'il a menées à bien, grâce à son énergie, à son sang-froid et à son activité ; 1<sup>er</sup> classe (Croix de guerre).

Baïme, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Blanchet, soldat au 149<sup>e</sup> d'infanterie ; Lahaie, chasseur au 46<sup>e</sup> bataillon ; Duranton, canonnier au 11<sup>e</sup> d'artillerie à pied ; Vigouroux, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Bonchard, soldat au 2<sup>e</sup> régiment de ligne ; Peseux, adjudant au 62<sup>e</sup> d'infanterie ; Ferraton, soldat au 52<sup>e</sup> d'infanterie ; Lafont, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon ; Chauvigny, sergent au 24<sup>e</sup> bataillon ; Fretre, chasseur, Francon, chasseur, Bertoloni, adjudant ; Vincent, chasseur au 24<sup>e</sup> bataillon.

Le correspondant à Constantinople de la *Gazette de Voz* télégraphie que le service intérieur en Grèce est, d'après des sources privées, inquiétante, et de graves troubles sont possibles.

Il ajoute que l'attaque de Salonique s'impose d'urgence, pour empêcher une aggravation de la situation.

## Le Service militaire en Angleterre

La discussion du projet en deuxième lecture, à la Chambre des Communes

Londres, 11 Janvier.

La Chambre des Communes commence la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur la conscription.

Le débat est ouvert par M. Anderson, membre du parti ouvrier indépendant, qui dépose une motion tendant à rejeter le projet.

M. Will Thorne, autre travailliste indépendant, l'orateur et lui conspire de parler au nom du parti ouvrier sur cette question.

M. Redmond déclare que son parti abandonne toute opposition au projet de loi sur la conscription.

M. Anderson rappelle, au milieu des cris, la décision votée à une majorité de deux millions et demi de voix par le Congrès récent du Labour Party.

Et les soldats des tranchées qu'en faites-vous ? s'écrie-t-on sur les bancs de la Chambre.

M. Anderson ajoute qu'on a prétendu que le nombre des réfractaires était insignifiant. La loi, par conséquent, n'est pas rendue nécessaire par les besoins militaires. Une fois la loi votée, on ne s'arrêterait pas aux objections, on y engloberait très vite les hommes mariés, et il n'y aurait qu'un seul cri en faveur de la conscription générale.

Le premier ministre interromp M. Anderson pour déclarer que M. Lloyd George lui ait présenté un ultimatum sur la question de la conscription.

Cela a paru dans un journal du matin, répond M. Anderson, sans être contredit.

M. Asquith réplique au milieu de vifs applaudissements : Je ne peux pas contredire toutes les informations menagères parues dans la presse.

M. J. Redmond se lève après M. Anderson, et déclare que son parti abandonne toute opposition au projet sur la conscription. Avant formulé les protestations de son parti, dit-il, et reconnaissant que le projet posait la majorité écrasante de la Chambre, il a déclaré qu'il n'aurait pas d'objections, d'après les avis mêmes faits par ses adversaires, le parti nationaliste irlandais a décidé de cesser toute opposition à ce sujet.

Dans ces conditions, il n'est possible de continuer à assumer la responsabilité de l'opposition à ce projet. J'espère maintenant que

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées dans le port de Marseille à 6 h. hier, de 21 navires, parmi les quels nous signalons :

A l'arrivée, l'Amphion, de Trapani, de la Compagnie Générale, avec 800 tonnes divers ; le vapeur italien Géraldo, de Pombino, avec 500 tonnes de sucre ; le vapeur espagnol Rey-Juan, de Palma, avec 9 passagers et 20 tonnes divers ; le Duc-de-Bragance, Compagnie Transatlantique, d'Alger, avec 24 passagers et 21 tonnes vin, blé, primeurs ; le vapeur anglais Botanic, de Melbourne, avec 1000 tonnes divers ; le vapeur italien Gioconda, de Livourne, avec 600 tonnes archalides et divers ; le vapeur anglais Ironea, de Manchester, avec 1975 tonnes divers ; le Radcan, Compagnie Fraissinet, d'Alger, avec 800 passagers et 100 tonnes bois, chaînes, divers ; le vapeur anglais Kaiser, de Bombay, avec 50 passagers et 400 tonnes en transit.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA MUNICIPAL. — Ce soir, gala. Demain à 8 heures 15, dernière représentation du grand succès, Carmen, le chef-d'œuvre de Bizet, qui aura les mêmes interprètes que le soir de la première reprise. C'est Mlle Edy Dary, du Covent-Garden, qui chantera le rôle de Carmen, et M. Franklin celui de Don José ; Mlle Berthe Dévès interprétera le rôle de Micaëla, et M. Focillon celui de Escamillo. Le reste de l'interprétation a été confié à MM. Quisla, Bertoni, Marsella, et Mlle Sorely, M. Mouton, Chœurs et orchestre sous la direction de M. Louis Hasselmann. La location est ouverte.

Doct. Alida Roum, MM. Grinda, Fortuné cadet, Doct. les Alcazar-Girls et la troupe. La location est ouverte.

FAUCON D'OR. — Depuis hier, le programme du Palais a été entièrement recomposé ; parmi les nouveaux débus, signalons Zelandria trié ; les fantoches d'Harison ; Duo Paul ; Lanzetta, le célèbre imitateur, est encore au programme jusqu'à jeudi dans de nouvelles créations ; Mealy, Cléo de Mérode, Nina Pinson, la belle orfèvre, est et restera entendue tous ces artistes que de venir entendre Lanzetta ; Germaine Reux, la brillante chanteuse d'opéra-comique, change également son répertoire ; et bien que nous devions signaler l'opéra de Scilla, etc. ; Nita Darger dans « La Noncée » et la « Fête à la Ville », vient, avec les Soles Wania, compléter le brillant programme qui comporte également une partie cinématographique de tout premier ordre. Matinée et soirée tous les jours ; Faucou, 1, r. Fontvieille, 0, r. 50.

VAIETTES-CASINO-CINEMA. — Aujourd'hui en matinée et en soirée, programme absolument exceptionnel. Le Diamant Blanc, grand roman d'aventures ; L'Enlèvement de Venus, délicieuse comédie ; Remords, drame poignant en 3 actes ; Erreur Judiciaire, comédie ; La Cité des Ténébreux, drame ; le Journal des Actualités de la Guerre, et nombre d'autres films, de l'intérêt le plus élevé. Excellent orchestre de 25 musiciens, sous la direction de M. Tourneur.

APRÈS-MIDI. — Présentation de grande revue : Chut ! Taisez-vous ! ! avec une interprétation extraordinaire. La création de Chut ! Taisez-vous ! ! est un grand succès. La location est ouverte.

ELDORADO-CINEMA. — Semaine de nouveautés : Au programme, en matinée, Le Facteur Mystérieux, grand drame maritime, mondain et policier ; 3 parties ; la sixième série des Mystères de New-York ; Sang pour Sang, drame à sensation ; Un prétendant tenace, tout rire ; Le Kin-Kajou, les Actualités, etc. Orchestre G. Rey. Entrée à 0 fr. 25.

ARISTO-CINEMA. — Changement complet de programme : Za-la-Mort, grand drame en 4 parties ; Le Poussin de la Campagna, avec J. Signoret, grand cinématogramme en 3 actes (vue prise à Marseille) ; les Chroniques d'aujourd'hui, tous les jours, matinée et soirée. Vendredi, Guignol, drame étonnant en 3 actes. Soirée chantée.

GYMNASIUM. — Jeudi en matinée et en soirée, par la célèbre troupe Chatelet, Servil ! la belle pièce patriotique de M. Henri Lavedan, de l'Académie Française. Servil ! glorifie le devoir militaire, c'est la dernière œuvre de ce grand écrivain. Cette œuvre, qui vient bien à son heure, aura comme interprètes Mlle Yvonne, M. Jean Sorely, M. Martin, M. d'Estienne, de la Renaissance, etc., etc. Nul doute que Servil ! aura un grand succès. Le Gymnasium, 64, boulevard de la République, à Paris. Location de 10 h. à 6 h. de François Coppée. Location de 10 h. à 6 h.

LES DEUX ORPHELINS AU CHATELET-GARDIEN. — Devant l'immense succès obtenu par les Deux Orphelins, la direction a décidé de maintenir cette pièce populaire à son programme de demain jeudi, matinée et soirée. La location est ouverte à l'Ancêtre. Le Chatelet de Maison-Rouge, une des plus belles œuvres d'Alexandre Dumas. Ce soir, gala.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 heures 30 précises, le grand succès de la saison, la Revue Dumas Môme en 10 tableaux. M. A. Bossy, avec Mmes Suzanne Chevalier, Jane Mercès, Suzette

Réngiés et Disparus

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS adressées par les familles

Tirages Financiers

BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER

Table with financial data including bond prices and exchange rates.

ETAT-CIVIL

BOULON DUVAL EN CUBES VERTS

TRIBUNE DU TRAVAIL

BOULON DUVAL EN CUBES VERTS

INOUI ET MERVEILLEUX

TRIBUNE DU TRAVAIL

BOURSE DE TRAVAIL

BOURSE DE TRAVAIL

BOURSE DE TRAVAIL

BOURSE DE TRAVAIL

VOILA UN HOMME QUI N'A PAS PEUR



Comment n'avez-vous pas la vertige ? Le vertige, moi ? allons donc ! C'est bon pour ceux qui ont mal à l'estomac, qui ne digèrent pas bien. Moi, je prends à tous mes repas du Charbon de Belloc. Aussi, soyez tranquille, j'ai le cœur et la tête solides.

CADEAU La Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, envoie à titre gratuit et franco, dans l'estomac, de l'enfant, sera vendue pendant toute la durée de la guerre 0 fr. 60 la boîte de 300 grammes au lieu de 1 fr. 25.

SIROP INFANTILE GIMET contre CONSTIPATION, TOUX, CROUTES DE LAIT, GRASSETTES, GLAIRES, MUGUET. En vente partout. Dépôt : PHARMACIE DE LA MAISON, 8, all. de la République, 8, all. de la République.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

LA FEUCLE GIDET Lacto-Phosphatée, la meilleure de toutes les farines pour l'alimentation de l'enfant, sera vendue pendant toute la durée de la guerre 0 fr. 60 la boîte de 300 grammes au lieu de 1 fr. 25.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraits ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1907 dans le Journal LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire.

COMMISSAIRES-PRÉPOSÉS DE MARSEILLE

neuves, marque LIBEA pour le blé et les grains EXPOSÉS DANS LA COUR TISSUS IMPERMÉABLES pour militaires : Pélerines, couvre-mouettes, sacs de couchage, mallettes, etc., voitures automobiles.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

LA FEUCLE GIDET Lacto-Phosphatée, la meilleure de toutes les farines pour l'alimentation de l'enfant, sera vendue pendant toute la durée de la guerre 0 fr. 60 la boîte de 300 grammes au lieu de 1 fr. 25.

LA VIE OU LA MORT COÛTE DANS NOS VEINES, SELON QUE NOTRE SANG EST PUR OU IMPUR



GUERIS par le DEPURATIF ALLEN

Essence composée de Salsepareille rouge iodurée

Hommes ! - Femmes !

Cette essence est le purifiant le plus énergique que l'on connaisse, c'est la lessive du sang et des humeurs dont elle expulse les vices et les impuretés. Elle est recommandée par les sommités médicales pour combattre l'état morbide du sang dans les cas d'eczéma, syphilis, hémorroïdes, maladies de la peau, etc.

40 CHEVAUX

LA MAISON J. BERRUON vient de recevoir deux wagons de gros chevaux de limons et camions, hongres et entiers ; un convoi de poules capables, non des néas et dix mulets, dans ses écuries, 35, avenue du Prado.

Mairie de Gonfaron

L'adjudication de la ferme de l'Écurie de chènes-liège de la commune aura lieu le 23 janvier courant, à 11 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Gonfaron.

ON DEMANDE MANOUVRES

bien rémunérés pour le département de la Seine-Inférieure, non des demi-ouvriers, ni des apprentis, rue Pavillon, 25.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

FEMMES qui SOUFFREZ

de Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Hémorragies, Suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches, etc.

REPRENEZ COURAGE

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, qui vous guérira sûrement, sans poisons ni opérations, c'est la JOUENCE de l'Abbé SOURY.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

c'est le salut de la Femme

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

LA JOUENCE de l'Abbé SOURY

qui vous guérira sûrement.

LE MYSTÈRE DE LA MAISON D'AUTOUIL

Feuilleton du Petit Provençal du 12 Janvier 1917

— M. Cooper sort beaucoup. Il me quitte brusquement pour des semaines entières. Je me demande même où il va car il ne me laisse pas d'adresse.

— Je suis ici pour vous punir comme vous le méritez ! Vous et votre complice m'avez cru mort, mais je reviens de la tombe pour témoigner contre vous.

— Vous nom est Cooper, et votre fille s'appelle Jeanne. N'avez-vous cela ? — Pas du tout. Pourquoi le nierai-je ?

— Je n'ai pas peur de la mort, mais je ne suis pas un homme de sang-froid.

— Vous nom est Cooper, et votre fille s'appelle Jeanne. N'avez-vous cela ? — Pas du tout. Pourquoi le nierai-je ?